

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 18 septembre 2026Date de convocation :

14 septembre 2026

Date d'affichage :

14 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	14
Absents :	2
Exclus :	0

Etaient présents :

Mesdames BAFCONS Marie-Catherine – CHANTREAU Audrey – CHOQUET Justine – CLÉMENT Chantal – HERBIN Mélody – HUTIN Mélanie et SUM Michèle.

Messieurs BRULIN François – DAMS Gonzague – DUMONT Jean-Philippe – PETIT Taylor – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absent excusé ayant donné procuration :

Monsieur LETENEUR Christophe a donné pouvoir à M. DUMONT Jean-Philippe.

Absent excusé :

Monsieur DUFOUR Vincent

L'an Deux Mil Vingt-six, le dix-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Justine CHOQUET est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026/06/04**OBJET : Création de poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences**

4.4 Autres catégories de personnels

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose, dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, de créer un poste d'agent polyvalent périscolaire cantine pour une durée de 9 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'agent polyvalent périscolaire cantine à compter du 24 septembre 2026 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour une durée de 9 mois.
- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- Précise que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour le recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL



Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.